

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various services.

Cahors, le 23 Juillet 1874

L'Assemblée nationale délibère, au moment où nous mettons sous presse, sur la proposition de M. Casimir Périer.

Nous n'avons rien à ajouter à nos observations de chaque jour; la parole est aux événements.

L'Union vient de paraître. Elle publie une note officielle, au nom de l'extrême droite, sur l'entrevue qui a eu lieu chez le maréchal Mac-Mahon.

Voici la note de l'Union:

« Plusieurs journaux parlent d'une entrevue qu'aurait eue le maréchal Mac-Mahon avec certains membres de la droite. »

premier à reconnaître qu'il ne pouvait utilement, dans les circonstances actuelles, reprendre la direction des affaires publiques.

Tous les conservateurs intelligents s'accordent à reconnaître que le maréchal Mac-Mahon, en faisant choix de M. le général de Chabaud-Latour, a remplacé aussi bien que possible M. de Fourtoul.

On lit dans Paris-Journal:

M. le général de Chabaud-Latour est nommé ministre de l'intérieur et M. Mathieu-Bodet ministre des finances.

Nous n'avons pas plus d'objection contre M. Mathieu-Bodet que contre M. de Chabaud-Latour.

M. Mathieu-Bodet, qui accepte aujourd'hui un portefeuille qu'il refusait il y a deux mois, a-t-il mis de l'eau dans son Credo républicain ou bien, au contraire, est-ce le ministère qui a mis assez de vin républicain dans son eau pour que M. Mathieu-Bodet ne craigne plus de prendre place à la table du septennat?

Sans l'ajournement à jeudi de la discussion constitutionnelle, c'est M. Dufaure qui aurait ouvert le feu tantôt, au nom des gauches réunies, et c'est M. le duc de Broglie qui eût répondu au nom des conservateurs.

La proposition Casimir Périer, avec ses formes anodines et le patelinage de son respect étudié pour le septennat, n'est, au fond qu'une machine de guerre hypocrite qui remet en question tout ce qui a été fait depuis le 24 mai.

Eh bien, ceci est un piège tendu en douceur, selon le précepte que l'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.

Thiers et Périer pour rassurer ceux qu'effraye M. Thiers. C'est une batterie masquée. Voilà tout. Ne vous y fiez pas!

Si celui-ci ne dessine pas très-nettement son attitude contre la proposition Casimir Périer, pour peu qu'il tergiverse et qu'il flotte, mettez-vous bien ceci dans l'esprit: c'est qu'à partir de jeudi il n'y aura plus de gouvernement.

Le ministère le sait sans doute. Le ministère, à moins d'être composé de neuf hommes politiques aveugles et sourds, ne peut manquer d'entendre ce qui se chuchotte et de voir ce qui se trame.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Voici d'après le Journal officiel, le compte-rendu du petit incident relatif à l'ajournement de la proposition de M. Casimir Périer:

M. le vice-président du conseil. Messieurs, le cabinet vient de se reconstituer par l'adjonction de deux membres de cette Assemblée.

Le cabinet n'a pas encore eu le temps de se concerter, et il vous demande, en conséquence, l'ajournement jusqu'à jeudi des propositions qui devaient être soumises à votre discussion d'aujourd'hui.

M. Casimir Périer. Je demande la parole. M. Malartre. Je demande la parole. (Bruit.) M. le président. La parole est à M. Casimir Périer.

M. Casimir Périer. Messieurs, nous ne pouvons que regretter le retard apporté à un débat qui est attendu à la fois par l'Assemblée et par le pays... (Réclamations à droite.)

Toutefois, dans la situation actuelle, nous ne pouvons nous refuser à la demande qu'adresse le cabinet.

M. Gaslonde. L'Assemblée est toujours maîtresse de son ordre du jour.

M. le marquis de Castellane. Nous nous réservons de demander l'ajournement jeudi! (Exclamations à gauche.)

M. le président. M. le vice-président du conseil demande que la discussion de la proposition de M. Casimir Périer soit ajournée à jeudi.

Alors il est inutile de consulter l'Assemblée par vote. La proposition sera mise à l'ordre du jour jeudi.

M. Dufaure et plusieurs autres membres. En tête de l'ordre du jour!

M. le président. Oui, en tête de l'ordre du jour.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

La destruction par l'incendie est si fréquente dans les grandes côtes des États-Unis qu'on n'est jamais trop étonné d'en recevoir la nouvelle d'un semblable sinistre.

Il n'est pas difficile de saisir quelques-unes des causes de ce fléau. Chicago s'est accru avec une prodigieuse rapidité: elle n'a guère plus de quarante ans.

*Mushroom City*, la ville champignon, parce qu'elle a crû, pour ainsi dire, du soir au matin. Elle n'a qu'un tiers de siècle d'existence. Il s'y trouve cependant plus de 300,000 individus, dont 100,000 allemands, 50,000 irlandais, 30,000 Franco-Canadiens et Français, 12,000 Scandinaves. Le nombre des habitants s'y accroît proportionnellement plus vite que dans la plupart des autres villes de l'Union et ses habitants passent pour les entreprenants des Yankees.

Ainsi, Chicago se serait accrue de 240,000 habitants de 1857 à 1873. On voit bien dans qu'elles conditions a pu se faire une telle agglomération. Tout a été construit à la hâte. Maisons, rues, entrepôts tout s'est élevé si vite qu'on n'a guère songé à la solidité. Le Yankee ne bâtit pas pour la durée des constructions : l'essentiel pour lui est de s'en servir aussitôt sa fortune faite, il change de logis. Que les rues soient larges et droites, pour rendre les communications faciles, il ne demande rien de plus. Avant l'incendie de 1871, la plus grande partie de Chicago était construite en bois et les rues étaient pavées en bois. Il eût été trop long de faire venir de la pierre ou de la brique. Ni l'eau, ni l'espace ne purent défendre dès lors les quartiers atteints par l'incendie en 1871. La flamme courait le long des chaussées sans qu'on pût l'arrêter. Après l'incendie, la ville a été reconstruite avec une prodigieuse rapidité. Mais il est bien probable qu'on n'a guère changé de système. A côté des maisons somptueuses et des palais, on a laissé subsister des maisons en bois, véritables bûchers tout préparés pour l'incendie : il n'y manque que l'étincelle et le terrible vent qui règne dans cette région.

Le climat du pays est en effet favorable à l'incendie. Chicago est construite sur le territoire des grandes prairies du nord-ouest. L'atmosphère dans cette région est extraordinairement sèche et les vents ont une force inouïe. Il ne se passe guère d'années où le feu n'éclate dans les forêts et dans les immenses étendues d'herbes. C'est un sujet qu'on trouve souvent traité dans les journaux illustrés américains ou anglais que la fuite des pionniers et des laborieux devant le feu qui court à travers les bois et les prairies. Les cours d'eau ne suffisent point à arrêter l'incendie. Les flammes s'élançant d'une rive à l'autre ou se propageant par les flammèches. Le feu dans nos sapinières des Landes et dans les forêts de chênes lièges d'Algérie n'est que la représentation réduite des formidables incendies des prairies de Far West. Chicago est soumise aux mêmes influences de l'atmosphère et du vent. Ses îlots de maisons brûlent comme les forêts. L'eau n'y peut rien : elle ne sert qu'à développer l'incendie en se transformant en vapeur qui s'enflamme et propage au loin le feu. On n'arrête même pas les progrès de l'incendie en faisant sauter avec la poudre des bâtiments pour isoler le feu.

Le feu ne s'éteint que s'il ne reste rien à brûler. Telle est la condition d'existence de Chicago : le feu ne cesse point de la menacer. Mais on y fait fortune si rapidement ! Chicago est le premier marché de blé du monde. Aussi quoique lassé l'incendie, Chicago ne cessera de croître en richesse et en population. La ville fut-elle même complètement détruite, on la verrait bientôt renaître de ses ruines. Le Yankee sait ce que vaut cette position sur le Michigan, il n'y renoncera jamais.

**Patrie.**

La Chambre des communes a adopté, la semaine dernière, en seconde lecture et à une immense majorité, un bill proposé par l'archevêque de Canterbury sur les cérémonies religieuses. Quelques explications à l'appui de cette mesure, qu'a combattue vivement l'ancien premier ministre, M. Gladstone, nous paraissent nécessaires.

Vers 1840, s'est produite en Angleterre, sous l'inspiration du docteur Pusey, une réforme dans la pratique du culte anglican, qui, d'austère et monotone qu'on l'avait vu jusqu'alors, devint tout à coup accessible au luxe et à l'éclat de nos cérémonies religieuses.

Cette réforme, tout extérieure, il convient de le remarquer, a bientôt pris un nom : on l'a appelée le *puséisme* (du nom de son auteur) ou le *ritualisme* (du mot rite, qui signifie réglementation des cérémonies religieuses).

Les ministres du vieux culte anglican, de celui qui avait pris naissance en 1531 avec la Réforme, s'en émurent, mais malgré tous leurs efforts, ils ne purent, dans un pays de liberté politique et religieuse presque absolue, com-

me l'est le Royaume-Uni, parvenir à étouffer le nouveau culte. Les évêques se trouvèrent même réduits à rappeler sans succès à l'observation des règles un clergé qui avait de visibles tendances à s'en éloigner.

C'est pour remédier à cet état de choses que, dans ces derniers temps, le primat d'Angleterre, archevêque de Canterbury, a demandé que des pouvoirs répressifs particuliers fussent remis aux évêques, demande qui, soutenue par le ministre Disraeli, vient d'être accueillie par la grande majorité de la Chambre.

La décision que nous enregistrons doit être considérée comme dirigée uniquement contre le *romanisme*, dont le ritualisme paraissait se rapprocher ; cette observation était utile à faire pour donner le sens exact du vote auquel vient de se laisser entraîner la Chambre basse, en voulant consacrer officiellement le monopole religieux, intellectuel et moral de l'Eglise anglicane.

**Espagne.**

Les derniers échecs des troupes républicaines ont porté au comble l'exaspération du gouvernement de Madrid. Voici ce que nous annoncent les télégrammes de Madrid :

« La *Gazette officielle* publie un télégramme du général Soria Santa-Cruz annonçant qu'il a appris, par un caporal de la garde civile échappé de Cuenca, que cette ville s'est rendue le 15 juillet ; les prisonniers ont été conduits à Chelva.

« La *Gazette* publie en outre des décrets déclarant toute l'Espagne en état de Siège, autorisant le séquestre des biens des individus appartenant aux bandes carlistes ou favorisant la rébellion, ordonnant de prendre sur les revenus de ces biens les indemnités suivantes, savoir : 100,000 pesetas pour la famille de chaque officier supérieur fusillé par les carlistes, 50,000 pesetas pour les familles des officiers et 25,000 pesetas pour les familles des soldats ou des volontaires fusillés par les carlistes.

« Toute transmission des propriétés carlistes postérieure à ce décret est déclarée nulle et non avenue. »

C'est la loi des suspects ; c'est le régime de la terreur. Grâce à ces décrets sauvages, le gouvernement de M. Serrano pourra prendre de l'argent à discrétion dans les poches de tous ceux qui en possèdent. Il lui suffira de prétexter que ceux qu'il veut dépouiller sont des partisans ou amis des carlistes. Il serait difficile de rien imaginer de plus odieux et de plus intâme.

« D'autres décrets, ajoutent les télégrammes, ordonnent la dissolution de toutes les sociétés non autorisées, interdisent de publier les nouvelles de l'insurrection carliste autres que celles contenues dans la *Gazette officielle*, créent 80 bataillons de réserve extraordinaire qui formeront un effectif de 125,000 hommes.

« Cette levée comprendra tous les individus de vingt-deux à 35 ans, les célibataires et les veufs sans enfants. L'incorporation est fixée du 23 au 30 août.

« Ce dernier décret permet de s'exonérer pour une somme fixée à 1,250 pesetas. »

Ces mesures impraticables, sans résultat sérieux possible, jointes aux décrets contre les « amis » des carlistes et aux appels désespérés que M. Serrano adresse à la Prusse, montrent mieux que tout ce qu'on peut dire que le gouvernement de Madrid se sent lui-même à deux doigts de sa chute.

(Gazette de France).

Le prince Alphonse, frère de Don Carlos, vient de s'emparer de la place importante de Cuenca. Il a fait mille prisonniers et a pris quatre canons et trois millions. Le *Journal des Débats*, qui est absolument dévoué au maréchal Serrano, constate la gravité de cet événement très-heureux pour la cause carliste. Nous citons :

Il ne faut pas se le dissimuler, si pénible qu'en soit l'aveu pour le gouvernement espagnol, c'est un grave échec qui vient de lui être infligé. Cuenca peut offrir aux rebelles une forte position militaire. Cette ville a souvent joué un rôle assez important dans les guerres de la Péninsule. Le corps du maréchal Moncey s'y établit momentanément en juin 1808, au moment de sa marche de Madrid sur Valence. Située à égale distance de cette ville et de la capitale, et défendue du côté de celle-ci par une chaîne de montagnes assez élevées, assise elle-même sur des hauteurs escarpées, elle sera pour les carlistes une véritable citadelle.

**Chronique locale**

et méridionale.

Nos lecteurs le savent, nous avons toujours éprouvé la plus invincible répugnance à nous mêler aux questions personnelles. La véritable mission de la presse, à notre avis, est d'exposer fidèlement les faits et de discuter les principes.

C'est avec plaisir que nous avons vu la direction du *Libéral* entrer dans cette voie. Nous publions la lettre suivante, qu'elle vient d'adresser à son rédacteur en chef, et par laquelle elle désapprouve toute polémique irritante et personnelle :

Monsieur,

En réorganisant la rédaction du *Libéral*, à laquelle vous avez bien voulu vous associer, nous n'avons pas entendu lui imprimer le caractère d'irritation, qui ressort des derniers articles publiés dans ses colonnes.

Sans vous en rendre responsable, puisqu'il ne sont pas signés, c'est à vous que nous nous adressons, comme le mieux fait pour nous comprendre.

Il n'est jamais entré dans nos vues de faire du journal que nous dirigeons, un champ ouvert à des polémiques où les principes n'ont rien à voir.

La *Direction* n'accepterait point, comme excuse des articles que nous regrettons, les torts de ceux qui, les premiers, auraient dirigé leurs attaques contre notre feuille et contre vous-même.

Quand le *Libéral*, organe d'une opinion politique, se place au-dessus des injures à son adresse, il vous sera facile, nous y comptons, de les mépriser, pour votre compte.

Agrérez, etc.

MM. les radicaux sont en veine de *racontars*. Deux journaux de la localité ont annoncé hier, comme nouvelle à sensation, le prochain départ de M. le Préfet du Lot. Nous ne supposons pas que les rédacteurs de ces feuilles aient un pied dans les hauts conseils du gouvernement. Nous ne pouvons nous figurer que le nouveau ministre, M. le baron Chabaud-Latour, prenne pour confidentes nos feuilles départementales ou leurs correspondants.

Ce que nous savons, c'est que si M. le Préfet du Lot venait à quitter le département, ce serait pour un poste supérieur ; ce que nous savons, c'est que M. Breynat est personnellement connu de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui l'a vu à l'œuvre, alors que, sous-préfet d'Autun, il tenait tête aux grévistes du Creuzot, et recevait, dans cette circonstance la plus honorable des blessures.

Nous comprenons que les feuilles radicales désirent un administrateur moins ferme ; mais nous sommes persuadé, que dans cette occasion, elles prennent leur désir pour une réalité.

Pour notre compte, nous verrons avec plaisir que M. Breynat continue son œuvre de réparation sage et modérée. Grâce à lui, les services publics se réorganisent, et on ne nous accusera pas de flatterie, lorsque nous dirons que les populations se montrent de plus en plus sympathiques à un administrateur si dévoué à leurs intérêts.

La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Cahors aura lieu jeudi, 6 août, à 9 heures du matin, sous la présidence de Mgr Grimardias.

Lundi et mardi ont eu lieu les examens pour l'obtention du brevet obligatoire d'institutrice.

Cinquante candidates se sont présentées. Sept seulement ont été définitivement admises. Nous regrettons qu'il y ait eu tant de victimes, mais le meilleur moyen de développer la bonne instruction est de choisir de bons maîtres, et la Commission l'a compris. C'est ce qui explique et justifie sa sévérité.

On écrit de Bordeaux :

Nos vignes sont toujours belles et ne paraissent pas souffrir de la sécheresse. Le grain continue à se développer et à présenter une avance de 15 jours au moins sur les années précédentes. C'est, nous le répétons, du meilleur augure pour la récolte de 1874, qui nous donnera certainement de la quantité, et très probablement de la qualité.

L'oïdium qui paraissait très menaçant il y a dix jours, semble arrêté dans son développement. Il n'en faut pas moins surveiller les vignes et souffrir tout ce qui est atteint.

On écrit de la Bourgogne :

Les vignes de bons vins qui n'avaient pas été gelées ont une apparence magnifique.

Les vignes de Gamays sont moins belles, car elles

sont pour la plupart ravagées par les insectes, lées, il n'a repoussé que du bois.

Le commerce des vins est très calme.

On écrit de la Champagne :

On s'est plaint d'un peu de coulure dans la montagne de Reims, mais on pense que c'est insignifiant. Ce qui est plus sérieux c'est l'apparition de la pyrale à Verzenay, où déjà, depuis quelques années, elle a causé de considérables dommages.

A Verzy et Villers-Marmery, c'est le grihourri qui inquiète nos vigneron. Cet insecte, qui appartient à la famille des Cycliques, fait tout autant de ravage que la Pyrale et est aussi difficile à combattre.

Sur la Marne les vignes n'ont pas de pareils hôtes et elles sont en excellent état.

On écrit de Castelsarrasin, 18 juillet.

Les orages se sont succédé cette semaine avec une violence peu commune. Mardi soir, la pluie est tombée avec impétuosité, mais de courte durée. Mercredi, une vraie tempête s'est déchaînée sur Castelsarrasin et ses environs ; un trombe effroyable, entremêlée d'éclairs et de roulements de tonnerre, a tout inondé dans quelques instants.

Les rues de notre ville ne formaient plus que des ruisseaux ; la majeure partie des maisons ont été inondées, l'eau envahissait les caves et plusieurs plafonds sont tombés. De tous les quartiers, celui qui a le plus souffert, c'est le *faubourg Garonne*. On sait que l'année dernière les habitants de ce faubourg eurent à se plaindre du même désagrément. Si les constructions faites sous l'administration intelligente et paternelle du regrettable M. Patron, avaient été respectées, on n'aurait pas à déplorer aujourd'hui tant de dégâts sur ce point.

Sur les bords de la Garonne, des arbres d'une certaine grosseur ont été déracinés, brisés et décimés. Dans la Gascogne, et surtout sur la côte d'Angerville, les gerbes empilées ont disparu, emportées et déliées avec une rapidité surprenante ; les maïs sont en partie enfouis sous le sol. A Castelmayran et à Caumont, la grêle a aussi fait des dégâts considérables : en divers endroits, les chemins ont été corrodés par les courants rapides et le dégorgeement des eaux de la *Sère*. (Messenger).

Les journaux de la gauche ont relaté ces jours-ci, avec une grande exagération, des faits regrettables qui se sont passés à Marseille. Il s'agissait d'une rixe entre des sergents de ville et un marseillais. Ce dernier avait été blessé.

Le *Petit Marseillais* a reçu à ce sujet la *communiqué* suivant :

L'administration a fait procéder à une enquête sur la rixe qui a eu lieu le 10 de ce mois, à minuit un quart, devant le *Café Glacier*.

Il résulte de cette enquête que le cocher de la voiture publique qui stationnait devant ce café n'a pas été invité arbitrairement, mais à bon droit, à quitter la place ; qu'il a été encouragé, par quelques consommateurs atablés devant le café, à résister aux injonctions des deux gardiens de la paix, de service sur ce point ; que ces agents, hués et pressés par la foule, qui avait pris parti pour le cocher, se trouvant dans le cas de légitime défense, se sont vus contraints de dégainer leurs sabres, après avoir été frappés, et de résister aux attaques dont ils étaient l'objet ; que dans ces circonstances, comme dans bien d'autres de même nature, on a pu constater la regrettable propension de la foule à intervenir, sans connaissance de cause, dans les débats qui peuvent s'élever entre les gardiens de la paix et les individus qui contreviennent aux règlements de police.

Le résultat de l'enquête est tellement formel que, loin d'avoir à blâmer les agents dont il s'agit, l'autorité administrative n'a pu que reconnaître qu'ils avaient fait leur devoir avec modération, courage et dévouement.

**Dernières nouvelles**

Au moment de la solution de la plus grosse question politique, voici les nouvelles et les appréciations de quelques journaux autorisés :

On lit dans le *Français* :

Aucun renseignement officiel n'indique jusqu'à présent quel langage le ministère reconstitué par la nomination de MM. de Chabaud-Latour et Mathieu-Bodet doit tenir dans la discussion du projet de M. Casimir Périer ; le nom de M. de Chabaud-Latour suffit sans doute à indiquer que le gouvernement n'entend capituler sur aucun des points qui intéressent la politique conservatrice. La fermeté du

Le nouveau ministre de l'intérieur ne peut faire de doute, et ce n'est pas pour le pays un gage médiocre de sécurité que de voir le ministère de M. le maréchal de Mac-Mahon assuré du concours le plus actif de deux des généraux à la fois les plus résolus de l'armée et les plus respectueusement dévoués à l'Assemblée.

Certains journaux assurent que M. Mathieu-Bodet, en acceptant, dans les circonstances actuelles, le ministère des finances, donne à la politique du gouvernement un caractère différent de celui qu'elle avait jusqu'à présent. M. Mathieu-Bodet ayant voté le 15 juin pour la proposition de M. Casimir Périer, on déclare qu'il ne serait pas entré dans un cabinet dont le programme eût été la résistance à toutes les idées du centre gauche. Nous ne pouvons accueillir ces appréciations. Du moment que l'extrême droite refusait au duc de Broglie le moyen de former un cabinet, il était sans doute facile de prévoir que la politique du cabinet reconstitué sans M. le duc de Broglie et sans le concours de l'extrême droite n'inclinerait pas vers les opinions que l'extrême droite représente. Mais faut-il aller jusqu'à conclure et des faits qui ont précédé la reconstitution du cabinet et de l'entrée de M. Mathieu-Bodet dans les conseils du gouvernement, que le ministère se rende à des opinions qu'il a résolument combattues depuis qu'il est au pouvoir? Nous ne le croyons pas.

Tous ceux qui ont, ces derniers jours, observé le maréchal de Mac-Mahon rendait hommage au calme, au sang-froid et à la confiance avec lesquels il a jugé, à mesure qu'elles se produisaient, les différentes péripéties de la crise ministérielle.

La reconstitution du ministère n'a pas plutôt été connue qu'elle a eu l'effet qu'il était facile de prévoir. Beaucoup de députés étaient incertains et hésitants depuis le refus opposé par l'extrême droite à la formation d'un cabinet sur le terrain où le gouvernement s'était placé le 16 mai. Certains de ces députés inclinaient manifestement à gauche, et se montraient disposés à voter la proposition de M. Casimir-Périer. Maintenant que le ministère est reconstitué, ces tentatives de défaillance ont cessé, et la majorité tend à se reconstituer.

Non-seulement on assure que M. Dufaure prendra la parole pour défendre la proposition de M. Casimir-Périer, mais on prétend que, dans le discours qu'il prononcera, il attaquera assez vivement les radicaux. Ces attaques, très sincères chez l'orateur, seraient acceptées sans murmure par MM. Gambetta et ses amis, croyant utile le sacrifice de leur amour-propre au succès de leurs ambitions.

On lit dans la Gazette de France :

Après bien des tentatives pour reformer le cabinet, le maréchal s'est borné à remplacer les deux ministres sortant. M. de Chabaud-Latour a le portefeuille de l'intérieur et M. Mathieu-Bodet celui des finances.

Il n'y a plus de bonapartistes dans le ministère, et l'on a affaibli le groupe des partisans de la proposition Casimir Périer.

M. Mathieu-Bodet, qui avait voté pour l'urgence de cette proposition, a dû, avant de prendre sa place dans le conseil du maréchal, renoncer à ses illusions républicaines, car on sait à n'en pouvoir douter que M. le duc de Magenta est absolument opposé à la proposition que veut appuyer les gauches.

Le remaniement ministériel, si on l'apprécie en tenant compte des seules probabilités, aurait donc cette portée : rompre avec les bonapartistes et enlever toute chance à la proposition Casimir Périer.

Comme conséquence pratique, ce serait, sous une forme ou sous une autre, l'ajournement à six mois des lois constitutionnelles.

Nous disons sous une forme ou sous une autre, parce qu'on prête au gouvernement l'intention de présenter lui-même un contre-projet qui ne serait ni celui de la commission, ni celui de M. Casimir Périer, mais participerait des deux.

On lit dans Paris-Journal :

Devant l'attitude énergique des conservateurs dans l'Assemblée, le ministère ne pouvait, lui aussi, que prendre vigoureusement parti contre la proposition Casimir Périer. Aussi ses membres déclarent-ils qu'ils demanderaient le rejet pur et simple du projet de loi, absolument comme si M. de Fortou eût encore été le ministre de l'intérieur et l'orateur du cabinet.

Vouslez-vous savoir comment les choses se passeront jeudi? On peut, dès à présent, la prédire presque avec certitude : après un débat sur un nouvel ajournement de la discussion, qui sera sans doute peu important et qui est dès aujourd'hui résolu par les dispositions de la Chambre et du ministère, la discussion sérieuse s'engagera, et vous pouvez compter qu'une majorité de 25 à 40 voix se prononcera contre la proposition de M. Casimir Périer.

Toutes les droites et tout le centre droit voteront contre elle comme un seul homme. Comptez ; vous verrez que nous sommes modestes en ne pronostiquant qu'une majorité de 25 à 40 voix contre la proposition.

C'est M. de Cisse qui portera la parole au nom du gouvernement, avec un laconisme et une clarté

militaires. Précis, consis est la devise de l'honorable vice-président du conseil à la tribune.

Après le rejet de la proposition Périer, la proposition Ventavon sera écartée ou ajournée.

Cela fait, le ministère sera incontestablement victorieux, puisqu'il se sera dessiné avec netteté contre la proposition dont nous croyons pouvoir affirmer l'échec.

Mais, après cet avantage, le ministère sera-t-il plus solide? Nous n'en croyons rien, attendu qu'une demande d'interpellation sur sa politique générale va être immédiatement déposée, et que sur ce terrain il ne trouvera plus la majorité qui aura fait cause commune avec lui contre la proposition Périer.

On peut hardiment prédire que les 80 membres de la droite qui ont mis, le 8 juillet, le cabinet Fourtou en minorité à propos de la suspension de l'Union, s'uniront de nouveau aux gauches, et nous promettons au cabinet, pour le lendemain de sa victoire, contre la proposition Périer, une défaite inévitable à 50 ou 60 voix de majorité.

Peut-être dès la fin de la présente semaine, en tous cas dans le courant de la prochaine, le cabinet sera donc remanié dans un sens moins exclusivement centre droit.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 23 juillet 7 h. matin.

Partie officielle. — Réception par le président de la République de la réponse du St-Père à la lettre de félicitations que le Maréchal lui a écrite à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, et de la réponse de Sa Majesté Britannique aux lettres de rappel de M. de Larochefoucauld duc de Bissacia.

Loi portant approbation de la convention additionnelle, à la convention de poste du 3 mars 1869, signée entre la France et l'Italie, le 15 mai 1874.

Décret convoquant les électeurs du département du Calvados, à l'effet d'élire un député à l'Assemblée nationale.

Versailles, 23 juillet, midi 16, soir.

Le Gouvernement se prononce formellement contre la proposition Casimir Périer. Les membres des gauches ont signé la proposition de dissolution de l'Assemblée qui sera présentée seulement si la proposition Casimir Périer est repoussée. On dit qu'on a déjà réuni 300 signatures.

Les élections auraient lieu le 6 septembre.

La Presse raconte que le Maréchal aurait déclaré à plusieurs députés que la loi du 20 novembre est contraire à la proclamation de la Monarchie, de l'Empire ou de la République. Le maréchal aurait ajouté devoir conserver le titre légal du président de la République ; mais que l'établissement définitif de la République troublerait l'ordre intérieur et la paix extérieure.

Les journaux conservateurs considèrent la demande de dissolution signée hier brusquement comme une manœuvre suprême d'intimidation. Il y a des rumeurs diverses relativement à l'attitude des bonapartistes sur la dissolution. On croit à 25 voix de majorité contre la proposition Périer.

Si le gouvernement triomphe, l'Assemblée se prorogera très-prochainement pour quatre mois.

Versailles, 23 juillet, 2 h. 50 soir.

On fait courir le bruit que la proposition de la dissolution de l'Assemblée contient 310 signatures. On refuse de croire à cette rumeur. Les bonapartistes veulent voter la dissolution ; mais la majorité de l'Assemblée repoussera sans aucun doute cette mesure.

Discussion de la proposition Casimir Périer.

Versailles, 23 juillet, 3 h., soir.

Grande affluence à Versailles.

A deux heures quarante, M. Lambert-Sainte-Croix monte à la tribune : Il dit que la proposition Casimir Périer est une chose étrange, quand la commission des lois constitutionnelles a presque terminé ses travaux.

Cette proposition se borne à demander une proclamation, mais ne propose rien de précis comme organisation.

Il reproche à certains conservateurs des gauches de subir l'alliance des radicaux.

On propose la République sans conditions à des hommes qui, monarchistes, n'ont pas voulu faire la monarchie sans conditions.

On dit qu'il faut organiser un gouvernement. Eh bien ! organisez le gouvernement que vous avez, en votant de suite les points qui nous rapprochent tous :

Nomination d'un Sénat ;

Droit de dissolution donné au Président ;

Liberté donnée aux deux Chambres de régler la transmission ou le changement du pouvoir exécutif, quand le pouvoir exécutif deviendra vacant.

Il faut accepter ce qui est sans engager l'avenir, en assurant le présent par le gouvernement des conservateurs.

3 heures 50 m.

M. Casimir Périer déclare qu'il est temps de sortir du provisoire ; il croit que sa proposition a avancé les travaux de la commission des lois constitutionnelles. (Dénégations nombreuses.) L'orateur dit que la dissolution de l'Assemblée est nécessaire, si l'Assemblée ne fonde pas un gouvernement. Il faut à un gouvernement une base certaine.

A ces mots, M. le duc de Broglie demande la parole.

M. Casimir Périer cite les opinions de M. le général de Cissey et de M. le duc Decazes, comme autrefois favorables à sa cause. Le centre droit applaudit, trouvant le langage de MM. de Cissey et Decazes très-correct.

M. Casimir Périer obtient un égal succès en voulant mettre M. de Broglie en contradiction avec lui-même.

Il parle du maréchal Mac-Mahon, et dit que le gouvernement actuel repose sur une seule tête.

Il adresse un appel au concours de tous ; il ne demande pas un acte de foi dans la République, mais une simple résignation.

4 heures 10, soir.

M. de Broglie constate que le discours de M. Casimir Périer est plus clair que sa proposition. La question est celle-ci : Pouvons-nous créer des institutions suffisantes autour du Maréchal, ou bien devons-nous trancher la question de République ou de Monarchie.

L'orateur se prononce contre la nécessité absolue de la forme définitive et de principe définitif.

Il dit que le principe républicain, par ses vices naturels, ne peut pas donner la force nécessaire pour contenir les partis et régler l'avenir.

La proclamation de la République jetterait le trouble dans l'esprit public et affaiblirait l'Assemblée et le Maréchal.

Il consulte l'histoire et les maîtres de la science républicaine pour voir ce que donne la République.

Ce discours est le plus beau qu'ait prononcé M. de Broglie. Il donne la preuve historique que la République n'est pas un principe d'où peut découler un gouvernement régulier et du-

rable. Il met en parallèle tous les systèmes contradictoires des divers professeurs de République : Laboulaye, Grévy, Gambetta, Louis Blanc et autres. Il lit le discours de M. Gambetta, déclarant la République incompatible avec deux Chambres.

Explication très-animée avec M. Grévy. M. de Broglie réplique que lui, Grévy, ne veut pas, dans son système, un président de République.

L'orateur continue.

Bourse de Paris.

Paris, 23 juillet 1874.

Rente 3 p. %	61,60
— 4 1/2 p. %	89,35
— 5 p. %	97,75

Annonces

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 24,000 Obligations de 500 Francs DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU NORD-EST

Portant intérêt annuel de 15 Francs Payables par semestre les 1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année

REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS PAR TIRAGES ANNUELS

L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIES moitié par l'ETAT et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE

Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1871. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la Banque Franco-Hollandaise.

Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Elles sont offertes en Souscription publique au prix de 258 fr. 50 c., jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1874

PAYABLES

En souscrivant	Fr. 28 50
A la répartition, du 1 <sup>er</sup> au 5 août 1874	130
Au 1 <sup>er</sup> octobre 1874	100

contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1874 détaché.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre définitif coupon échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

Les Vendredi 24 et Samedi 25 Juillet 1874 A PARIS :

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE 63, rue St-Lazare, de 10 h. du matin à 4 h. du soir On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt à raison de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur, A. LAYTOU.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

**PHTHISIE.** — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.  
**ÉPUISEMENT.** — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.  
Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalscière* ma sauvé la vie. ERNEST CATTE, Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalscière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalscière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**LES TREIZE ÉTOILES**

PAR M. Marc FOURNIER paraîtront en feuilleton le 19 juillet dans **Le Petit Journal**

Politique, Littéraire, Scientifique, Agricole et Commercial CINQ centimes le numéro

ABONNEMENTS

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Trois mois.....	5 fr.	Trois mois.....	6 fr.
Six mois.....	9	Six mois.....	12
Un an.....	18	Un an.....	24

TIRAGE MOYEN PAR SEMAINE

Lundi 6 juillet 1874.....	307,300
Mardi 7 — .....	309,000
Mercredi 8 — .....	312,000
Jeudi 9 — .....	333,300
Vendredi 10 — .....	324,500
Samedi 11 — .....	317,200
Diman. 12 — .....	317,700

Tirage moyen quotidien 317,285  
Cet immense succès s'explique ainsi : Ayant pris pour exemples les journaux américains et anglais, le *Petit Journal* n'épargne aucune dépense, aucun effort pour être la feuille politique de Paris la plus rapidement et la plus sûrement informée.

Politiquement, littéralement, scientifiquement, agronomiquement et commercialement, aucun journal n'est plus complet et plus varié ; son format, il est vrai, est moins grand que celui des journaux parisiens qui coûtent 15 et 20 centimes au lieu de 5 centimes, mais il n'y a de moins que le remplissage et le rabachage.

Le plus grand soin est apporté au choix de ses romans feuilletons ; il en publie **DEUX par jour**

Au feuilleton roman de M. MARC FOURNIER

**LES TREIZE ÉTOILES**  
SUCCÉDERA **LE PENDU**

par M. XAVIER DE MONTÉPIN

**Vals.** — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.* Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales* à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**A VENDRE** une grande quantité de **Tuiles creuses** pour toiture. — S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

A PARU LE 15 JUILLET aux Bureaux du *Journal officiel*, à Paris, quai Voltaire, 31

**BULLETIN FRANÇAIS**

JOURNAL OFFICIEL DU SOIR, QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Paris et départements : CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Un an, 12 fr.; — Six mois, 7 fr.; — Trois mois, 4 fr. — Provisoirement, un mois, 1 fr. 75

EXPÉDIÉ FRANC DE PORT, PAR LA POSTE, DANS TOUTES LES COMMUNES ET DANS TOUS LES HAMEAUX DE FRANCE

**ABONNEMENT RÉDUIT A 10 FR. POUR UN AN :** Pour les Maires, Curés, Desservants, Instituteurs, Officiers, Sous-Officiers et Soldats des armées de terre ou de mer, et pour les Lieux de réunion, Bibliothèques populaires, Cercles, Cafés etc.

Les ayants-droit aux abonnements à prix réduit, doivent adresser exclusivement leurs demandes, franco, avec un mandat-poste, à l'Imprimeur-Gérant des *Journaux officiels*, à Paris, quai Voltaire, 31.

**LE JOURNAL OFFICIEL**

est le seul qui publie dès le lendemain matin de chaque séance de l'Assemblée nationale les

**COMPTES RENDUS IN EXTENSO**

C'est le seul Journal qui publie tous les Projets de loi, Exposés de motifs, Rapports, etc., etc.

PARIS & DÉPARTEMENTS : UN AN, 40 FR.; — SIX MOIS, 20 FR.; — TROIS MOIS, 10 FR.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

**A Vendre ou à Louer**  
GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, de 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

**NOUVEAU-NÉS**  
Avis aux Mères

Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les **Dentitions difficiles** et les **Convulsions**, sont prévenues et guéries par le **SIROP PADIATIQUE** de E. TEYSSEIRE, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance).

A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

**Carrosserie**



**Sellerie**

**CARAYON**

CARROSIER

Boulevard Sud, à Cahors.

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaétons, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs ; bouclerie cuivre, 100 francs. — **Echange de Voitures.**

**LIQUEURS V<sup>ve</sup> AMPHOUX**  
St-Pierre-Martinique.

A Legendre jeune, agent unique pour toute l'Europe, rue Planturable, 34, Bordeaux. — Représentant : M. J. P. Vaysse, rue St-Martin, 23, Albi.



**A VENDRE**

Un harmonium de Debain en très-bon état, cinq registres, d'une grande puissance de son prix : 400 fr.

S'adresser à M. le curé de Bagat. (Lot.)

AVIS IMPORTANT

**EAU DES FÉES**

RECOLORATION des CHEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les **CONTREFAÇONS** déloyales et nuisibles, M<sup>me</sup> Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parfums de l'univers

EAUX MINÉRALES DE MIERS.

**Hôtel Carbois, à Alvignac**

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

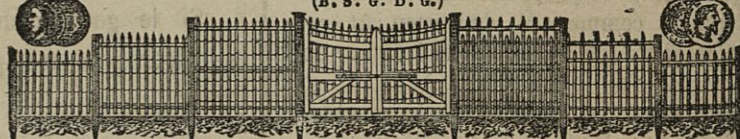
L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps consacrée, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel **Carbois**, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alvignac, par Gramat (Lot).

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. G.)



**COMPTOIR A BORDEAUX** Cours Napoléon, 132. **CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE **USINE** au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 4 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**PLUS de CHEVAUX COURONNES!!!** Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le **Reparateur** **FAUCON**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRI-CARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le **Reparateur** **TRICARD**). — Se trouve dans les Pharmacies.